

## Autres produits transformés en 2020

(bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine et farine de bois, bois imprégnés)

Code Prodcom	Indiquez les produits connexes en page 3	Production commercialisée				
		Unité	Code	Quantité totale	dont quantité exportée	dont bois autoclave
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour parquet pin maritime	m <sup>2</sup>	4102			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour parquet autres conifères	m <sup>2</sup>	4104			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour terrasse pin maritime	m <sup>2</sup>	4122			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour terrasse autres conifères	m <sup>2</sup>	4124			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour lambris pin maritime	m <sup>2</sup>	4130			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour lambris autres conifères	m <sup>2</sup>	4140			
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour bardage conifères	m <sup>2</sup>	4145			
<b>16 10 21 10</b>	Moulures et baguettes de conifères	ml	4155			

### Bois profilés de feuillus tempérés

<b>16 10 12 77</b>	Lames pour parquet chêne	m <sup>2</sup>	4201			
<b>16 10 12 77</b>	Lames pour terrasse chêne	m <sup>2</sup>	4204			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour parquet et terrasses, autres feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4205			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour lambris feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4235			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour bardage feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4245			
<b>16 10 23 00</b>	Moulures et baguettes de feuillus tempérés	ml	4255			

### Bois profilés de bois tropicaux (non compris bambou)

<b>16 10 23 00</b>	Lames pour parquets de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4300			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour terrasse de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4320			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour lambris de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4330			
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour bardage tropicaux	m <sup>2</sup>	4345			
<b>16 10 23 00</b>	Moulures et baguettes de bois tropicaux	ml	4350			

### Panneaux pour parquets en bois

<b>16 22 10 30</b>	Panneaux parquets mosaïques	m <sup>2</sup>	4600			
<b>16 22 10 60</b>	Panneaux parquets contrecollés en bois	m <sup>2</sup>	4610			

### Fibre, laine et farine de bois

<b>16 10 24 00</b>	Fibre, laine et farine de bois	tonnes	5330			
--------------------	--------------------------------	--------	------	--	--	--

### Bois injectés ou imprégnés

<b>16 10 31 16</b>	Poteaux de conifères <sup>1</sup> injectés ou imprégnés	m <sup>3</sup> ronds	5400			
<b>16 10 32 00</b>	Bois sous rails imprégnés	m <sup>3</sup> sciages	5415			
<b>16 10 31 16</b>	Autres bois imprégnés	m <sup>3</sup> sciages	5435			

### Injection ou imprégnation à façon<sup>2</sup>

<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon de poteaux de conifères <sup>1</sup>	m <sup>3</sup> ronds	5500			
<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon de bois sous rails	m <sup>3</sup> sciages	5515			
<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon d'autres bois	m <sup>3</sup> sciages	5535			

1. Poteaux de 6 à 18 mètres de longueur et de 45 à 90 centimètres de circonférence maximum.

2. La partie « à façon » correspond à une prestation de service (l'entreprise n'est pas propriétaire des bois traités).

Les quantités à déclarer correspondent aux quantités traitées et la facturation ne correspond qu'au service d'imprégnation ou d'injection, elle n'inclut pas le bois.

### Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? (recherche des données + remplissage du questionnaire)	_____ h _____ min
--	-------------------

**Observations :** indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) <b>Enquête Exploitations forestières et Scieries en 2020</b> <b>Volet 2 : Scieries</b> <b>NAF 16.10A et parties de 16.10B, 16.22Z et 16.24Z</b> Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique est obligatoire. <i>(voir texte encadré en bas de la page).</i>	Cachet de l'entreprise
--	------------------------

### Identification de l'entreprise

Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : \_\_\_\_\_ REGSIEGE \_\_\_\_\_ DEPSIEGE \_\_\_\_\_ SIREN \_\_\_\_\_ REGSAISIE \_\_\_\_\_

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

### Correspondant entreprise

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Produits concernés par l'enquête :

- Sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes
- Sciages rabotés, aboutés ou poncés d'une épaisseur de plus de 6 mm
- Merrains ou Bois sous rails non imprégnés
- Lames pour parquets ou terrasses et lambris, moulures, baguettes et de panneaux pour parquets
- Fibre, laine, farine de bois
- Bois injectés ou imprégnés (y compris à façon)
- Tous les produits connexes de ces activités.

### Activité de sciage en 2020

Au cours de l'exercice 2020 :

- avez-vous scié ou fendu des grumes ou des billons ? oui  non

↳ si oui :

- avez-vous produit des merrains ou des bois sous rails ? oui  non

- avez-vous produit d'autres sciages ? oui  non

↳ si oui, avez-vous produit uniquement des sciages à façon ? oui  non

- avez-vous produit des lames, moulures, panneaux pour parquets, fibre, laine, farine de bois ou des bois traités ? oui  non

### Stocks de grumes<sup>1</sup> ou de billons en 2020

1. Grumes façonnées (déjà abattues) sur coupe, bord de route, sur parc de scierie ou aire de stockage destinées à votre scierie quelle que soit leur origine (bois achetés sur pied ou grumes achetées façonnées).

	Code	Feuillus tempérés	Conifères	Tropicaux
<b>Stocks début</b> (au 01/01/2020)	m <sup>3</sup> r	110		
<b>Stocks fin</b> (au 31/12/2020)	m <sup>3</sup> r	120		

### Approvisionnement en grumes en 2020

<b>Grumes ou billons abattus par votre entreprise</b>	m <sup>3</sup> r	111		
<i>Reportez ici les volumes déclarés dans le questionnaire « Exploitation forestière » (colonne 99 dont utilisé par l'entreprise, lignes 280 et 380).</i>				
<b>Grumes ou billons achetés à une autre entreprise ou à d'autres organismes<sup>1</sup></b>	m <sup>3</sup> r	114		
<i>1. Hors exploitants forestiers</i>				
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m <sup>3</sup> r	121		
<b>Grumes ou billons achetés à des exploitants forestiers</b>	m <sup>3</sup> r	115		
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m <sup>3</sup> r	122		
<i>Répartissez approximativement les volumes mentionnés ligne 115 en pourcentage dans les lignes ci-dessous.</i>				
- provenance du même département que le siège de votre scierie		116	_____ %	_____ %
- provenance d'un autre département de votre région		117	_____ %	_____ %
- provenance d'une autre région de France métropolitaine		118	_____ %	_____ %
- provenance hors France métropolitaine		119	_____ %	_____ %

*Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.*

*Visa n° 2021 A 252 AG du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021 - Arrêté en date du 21/10/2020.*

*Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.*

*Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07SP.*

**Sciages par établissement en 2020** : commercialisés ou utilisés par votre entreprise (colonne 1 + 4 de la page 3)

Tous sciages par essence sauf merrains et bois sous rails en m<sup>3</sup> sciages

Les sciages à façon réalisés par votre entreprise pour le compte de tiers ne doivent pas être déclarés ci-dessous mais uniquement en page 3, colonne 5.

NIC de l'établissement <i>(le NIC correspond aux cinq derniers chiffres du SIRET)</i> Département	1	2	3	4	98 Total entreprise
---	---	---	---	---	---------------------

Feuillus tempérés en m <sup>3</sup> sciages	Code				
Chêne plots	2120				
Chêne avivés	2150				
Autres sciages de chêne	2160				
Hêtre plots	2200				
Hêtre avivés	2230				
Autres sciages de hêtre	2240				
Châtaignier	2270				
Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)	2285				
Peuplier choix 1 et 2 <sup>2</sup>	2300				
Autres sciages de peuplier	2315				
Autres feuillus	2330				
<b>Total feuillus tempérés<sup>1</sup></b>	<b>2350</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2351				
dont sciages à palettes	2353				

Bois tropicaux en m <sup>3</sup> sciages					
<b>Total tropicaux<sup>1</sup></b>	<b>2600</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2601				
dont sciages à palettes	2603				

Conifères en m <sup>3</sup> sciages					
Sapin-épicéa choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3400				
Sapin-épicéa autres choix	3425				
Douglas choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3441				
Douglas autres choix	3445				
Mélèze	3450				
Pin maritime choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3460				
Pin maritime autres choix	3485				
Pin sylvestre choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3500				
Pin sylvestre autres choix	3525				
Autres conifères	3540				
<b>Total conifères<sup>1</sup></b>	<b>3550</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	3551				
dont sciages à palettes	3553				

Total toutes essences					
<b>Total toutes essences</b>	<b>3700</b>				
dont séché artificiellement	3702				

1. Le total colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550) doit être égal au total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) de la page 3.

2. Classement des bois sciés : « 0 » présentent de petits nœuds, « 1 » peu de nœuds de dimension petite à moyenne, « 2 » comportent en général des nœuds de dimension individuelle restant souvent limitée à 45-50 mm, source : FNBOIS.

**Sciages : volumes et facturations en 2020**

Production, commercialisée ou non de sciages et produits connexes en 2020



**Produits du sciage en 2020** (déroulage et tranchage inférieurs à 6 mm d'épaisseur exclus) en m<sup>3</sup>sciages

Code Prodcom	Description	Code	Production commercialisée			Production non commercialisée	
			Quantités totales y. c. produites à façon par des tiers pour le compte de l'entreprise (1)	dont quantités exportées (2)	Montant total des facturations en euros (HT) (3)	Quantités utilisées par votre entreprise (4)	Sciages à façon produits par l'entreprise pour des tiers (5)
<b>Merrains et bois sous rails</b>							
16 24 12 00	Merrains (fendus ou sciés)	1100					
	dont merrains certifiés provenant de forêts gérées durablement	1101					
16 10 13 00	Bois sous rails (toutes essences, non imprégnés)	1130					
	dont bois sous rails certifiés provenant de forêts gérées durablement	1131					
<b>Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés</b>							
16 10 12 50	Sciages de feuillus tempérés	1155					
	Sciages rabotés, poncés ou aboutés	1160					
	Sciages bruts	1160					
	<b>Total feuillus tempérés<sup>1</sup></b>	<b>1170</b>					
16 10 12 71	Sciages de bois tropicaux	1210					
	Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés <sup>1</sup>	1210					
<b>Sciages de conifères</b>							
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1216					
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages bruts	1241					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1217					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages bruts	1242					
16 10 11 38	conifères : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1218					
16 10 11 38	Autres conifères : sciages bruts	1243					
	<b>Total conifères</b>	<b>1250</b>					

1. Le total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) doit être égal aux sciages de la page 2, colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550).

**Produits connexes en 2020** (y compris générés par les produits de la page 4) en tonnes

Code	Description	Production commercialisée			Production non commercialisée	
		Quantités totales livrées	dont quantités livrées pour production d'énergie	Montant total des facturations en euros (HT)	Quantités transformées dans votre entreprise*	Quantités consommées dans l'entreprise pour production d'énergie
<b>Produits destinés à la trituration</b>						
16 10 25 05	Plaquettes feuillues	1400				
16 10 25 03	Plaquettes conifères	1410				
	Sciures	1435				
	Autres sous-produits (y compris écorces)	1445				

**Produits destinés à d'autres utilisations dont la production d'énergie**

Sciures	1480					
Écorces	1510					
Plaquettes de scieries	1522					
Autres sous-produits	1524					

<b>Total produits connexes</b>	<b>1530</b>					
--------------------------------	-------------	--	--	--	--	--

\* Exemple : pour produire des granulés à partir des sciures générées par votre activité de sciage.